

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14/04/2014

Présents : MM : DELION — OESTREICHER – GONAND.
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER - REYROLLE –
DUMAS.

Absent avec excuse : MM. HAGEN (procuration à Mme WINTERRATH) - MASSON
(procuration à Mme INGHINGOLO) – Mme SCHWARTZ (procuration à M. DELION).

Absent sans excuse : Néant.

Secrétaire de séance : Mme DUMAS.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour.
- **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 07.04.2014

Point N°3 – Approbation du budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- vote et approuve le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 323.179,50 € ainsi que la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 975.161,94 €.

Point N°4 – Subvention Exceptionnelle au Comité de Gestion de la Salle Saint Joseph

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 533 € au Comité de Gestion de la Salle Saint Joseph aux fins de remboursement de frais divers.

Point N°5 – Emploi saisonnier

Ce point ne nécessite pas de délibération du Conseil Municipal mais Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de deux demandes d'emploi saisonniers formulées par deux jeunes gens du village durant les prochaines vacances d'été et souhaite connaître l'avis des conseillers à ce sujet. Les membres du conseil municipal étant favorables à ces embauches. Un simple arrêté du maire portant nomination d'un agent non titulaire pour besoins occasionnels sera pris pour les deux jeunes gens du village ayant sollicité un emploi durant les vacances d'été.

Points divers -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ décide d'assumer l'entretien régulier des plantations sur VICC et de ne plus faire appel au service d'entretien proposé par la C.C.C.E. Le forfait annuel d'un montant de 6.748,80 € TTC étant trop élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 16/04/2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 16/04/2014.

Le Maire
Viviane WINTERRATH

V. Winterath

